

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 2**

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 7 – virements de crédits du chapitre 011 vers le chapitre 012**

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 7 du budget primitif détaillée ci-dessous.

Cette décision modificative ne concerne que la section de fonctionnement et prend en compte les évènements suivants :

- la dépense concernant la participation de la commune au Comité National des Œuvres Sociales (CNAS) – soit 17 000 €
- la dépense concernant l'adhésion de la commune à SOFAXIS (assurance pour le personnel) – soit 103 000 €

qui ont été inscrits au chapitre 011 alors qu'ils devaient l'être au chapitre 012

- un besoin dû à l'augmentation des points ci-dessous et estimé à 40 000€ :
  - la réforme des grilles indiciaires
  - l'augmentation de 2% du point d'indice
  - la hausse des cotisations sociales patronales

Le besoin au chapitre 012 s'élève à 160 000€

La commission des finances réunie le 27 novembre 2023 a émis un avis favorable.

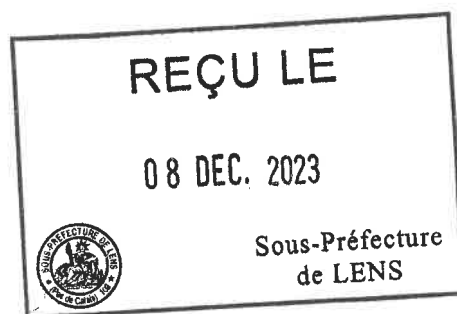
**A cet effet, le maire demande au conseil municipal**

- de valider le tableau ci-dessous

DEPENSES				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
60632	011	810	Fournitures de petit équipement	-40 000,00 €
611	011	020	Contrats de prestations de services	-120 000,00 €
64111	012	020	Rémunération principale	160 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>0,00 €</b>

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Christian PRIMONT



MAIRIE DE VIM  
Pas-de-Calais

AFFICHEE LE 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 8 décembre 2023